



Lille, le 28 février 2017
Communiqué de presse

Approbation du SCOT de Lille Métropole

Présentation des grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme de la métropole lilloise à l'horizon 2035

Marc-Philippe Daubresse

Le 28 février 2017 à 11h

A la Métropole Européenne de Lille

Le *Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Lille Métropole*, document fixant les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme de la métropole lilloise pour les 20 prochaines années, **a été approuvé le 10 février 2017**. Le SCOT de Lille Métropole concerne un bassin de vie transfrontalier, réunissant la Métropole Européenne de Lille (MEL), la Communauté de communes de la Haute-Deûle et celle de Pévèle Carembault. Document d'urbanisme majeur, le SCOT façonne l'avenir d'un territoire couvrant **133 communes et 1,25 million d'habitants**, en matière d'habitat, d'accessibilité, de développement économique et commercial, d'environnement, de cadre de vie. Aujourd'hui, l'enjeu est d'incarner ce projet au travers des PLU et des projets d'aménagement.

Un projet co-construit

Elaboré par le Syndicat mixte du Scot de Lille Métropole, présidé par Damien Castelain, président de la Métropole Européenne de Lille, le SCOT s'est inscrit dans un processus intense d'échanges et de co-construction avec l'ensemble des partenaires (maires, chambre consulaire, services de l'état, collectivités territoriales...). Cette élaboration partenariale a été également partagée avec les habitants au travers de la concertation, et par le biais d'une enquête publique.

Garantir les grands équilibres du développement

Le SCOT s'appuie sur une armature urbaine qui recherche l'équilibre entre le développement de la ville et la préservation de la campagne, en valorisant les paysages et l'activité agricole.

Un objectif annuel moyen de 135 ha/an en extension urbaine a été fixé pour les 20 ans à venir afin de limiter l'étalement urbain, maîtriser l'extension de la ville, optimiser la ressource foncière et maintenir une agriculture dynamique.

Se mobiliser pour l'économie et l'emploi de demain

S'appuyant sur les atouts historiques du territoire et ses fleurons en matière d'innovation, le SCOT vise à renforcer cinq grands écosystèmes économiques : métropole agricole, métropole marchande, métropole productive et durable, métropole de la culture, de la créativité et du tourisme, métropole de la santé et des services à la personne.

Améliorer l'accessibilité du territoire et la fluidité des déplacements

L'objectif principal est d'optimiser l'ensemble des infrastructures de transports (routières, ferroviaires, en transports en commun) au service d'une mobilité améliorée (meilleure fiabilité et fluidité des temps de parcours). Le SCOT prévoit de compléter, sécuriser et améliorer les réseaux tout en assurant un meilleur partage de l'espace urbain. Les transports en commun sont confortés et mieux articulés entre eux. Le fluvial et le ferroviaire sont optimisés pour le transport de marchandises. La marche et le vélo sont également incités.

Répondre aux besoins en habitat dans une dynamique de solidarités

Le projet de SCOT porte un objectif ambitieux en matière d'habitat : produire 130 000 logements neufs et en

réhabiliter le double. Il engage des efforts renforcés en matière de renouvellement urbain et veille à assurer une cohérence, dans les projets d'aménagement, en matière de qualité urbaine, et d'accès aux services, aux équipements et au réseau de transports.

Agir pour la reconquête de la ressource en eau et viser l'exemplarité en matière environnementale

Le SCOT affirme la détermination du territoire à se distinguer par une exemplarité en matière environnementale. Pour cela, il vise à concilier la protection de la ressource en eau (pérennisation de la ressource en eau et sécurisation de l'approvisionnement en eau potable) et un développement innovant au Sud de Lille. Il s'appuie aussi sur une trame écologique et paysagère, support d'activité récréative. La métropole lilloise s'engage également dans la transition énergétique par le biais de la mixité des fonctions, de la réhabilitation thermique et de l'adaptation au changement climatique du parc de logements.

Organiser le développement commercial

Afin de répondre au mieux aux besoins des habitants, le SCOT définit les localisations préférentielles des activités commerciales et de services, contribuant à la mixité du tissu urbain.

Offrir un cadre de vie métropolitain de qualité

Porteurs d'une identité commune au sein de la métropole lilloise, le patrimoine, les espaces publics mais aussi les politiques culturelles et sportives concourent à faire de la ville un espace de qualité et de créativité.



Contacts presse :
Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
Géraldine Desbetes
gdesbetes@adu-lille-metropole.org / 03.20.63.73.91.